



MAIRIE DE MARINES

Tél. : 01 30 39 70 21 - Télécopie : 01 30 39 96 60

E-mail : mairie.marines@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du vendredi 17 décembre 2010**

Le vendredi dix sept décembre deux mille dix, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix décembre, s'est réuni en mairie, à vingt heures quarante cinq minutes, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Daniel THEPENIER, M. Gilles TANNOU, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Annie PINCEMIN, Mme Véronique BASTIEN, M. Michel CLOUIN, Mme Marie-Laure CHEFGROS, Mme Sandrine KOWALIK, Mme Chrystèle DOFFEMONT, M. Daniel LE ROY, Melle Caroline LOUETTE, M. Pascal LOWAGIE, Mme Isabelle PISCIONE, Mme Christine REVEAU, M. Norbert VINCENT

Absents avec pouvoir :

M. Alain COVILLE, pouvoir à M. Gilles TANNOU

M. Jacques ESTRELLA, pouvoir à M. Daniel HERMAND

Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX, pouvoir à Mme Nadine NINOT

Absents :

M. Olivier ROUBAUD

M. Léopold RUPARI

Mme Catherine GENET, du point 1 à 4

Soit, sur vingt trois membres en exercice, dix sept présents, trois absents avec pouvoir, et trois absents.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures cinquante cinq minutes.**

Mme Annie PINCEMIN est élue Secrétaire de séance.

Madame MAIGRET indique que trois points supplémentaires sont soumis au vote du conseil municipal, il s'agit :

- de la signature d'une convention avec le Préfet fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité suite à la convention signée avec le CIG pour le groupement de commande,
- de la modification des horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière
- de l'avis relatif au projet de réseau de transport du Grand Paris

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer sur ces points supplémentaires.

Approbation du Procès Verbal du 26 novembre 2010, à l'unanimité

N° 92-2010 : BP 2011-Autorisation au Maire de signer un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Chaque année la commune utilise une ligne de trésorerie. Plus souple qu'un emprunt, elle permet de faire face aux besoins ponctuels et éventuels de trésorerie. Le taux d'intérêt s'applique uniquement en cas de tirages.

Commune
adhérente



Parc
naturel
régional
du Vexin français

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition du Crédit Mutuel comme étant la plus avantageuse

- **AUTORISE** le maire à signer un contrat avec le candidat retenu, relatif au bénéfice d'une ligne de trésorerie pour un montant de 650 000,00 € pour une durée de 1 an selon les caractéristiques principales suivantes :

- o Indice : T4M majoré de 0.60% l'an (zéro virgule soixante pour cent l'an)
- o Taux : variable
- o Intérêts : calculé à la valeur du jour de décaissement, décompté mensuellement, en nombre de jours d'utilisation sur la base du T4M du mois de tirage et d'une année de 360 jours
- o Facturation : intérêts appelés en fin de trimestre civil, non capitalisés
- o Commission frais : 520 €, appelés après la signature du contrat
- o Délai de règlement des intérêts : J+10
- o Pas de montant de tirage minimum
- o Pas de commission de non utilisation ni de frais de virements au comptable public

N° 93-2010 : BP 2011 Commune : Autorisation des dépenses d'investissement sur exercice 2011 avant vote du budget.

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le budget étant voté en mars, s'agissant de l'investissement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** les dépenses d'investissements sur exercice 2011, comme suit :

	Crédits ouverts en 2010	Proposition	Vote
Chapitre 20	34 400,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €
Chapitre 21	603 970,00 €	150 992,00 €	150 992,00 €
Chapitre 23	2 791 749,84 €	697 937,46 €	697 937,46 €
Total	3 430 119,84 €	857 529,96 €	857 529,96 €

N° 94-2010 : Budget Assainissement : Autorisation des dépenses d'investissements sur exercice 2011 avant vote du Budget

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le budget étant voté en mars, s'agissant de l'investissement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** les dépenses d'investissements sur exercice 2011, comme suit :

	Crédits ouverts en 2010	Proposition	Vote
Chapitre 20	18 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Chapitre 21	2 241,16 €	560,29 €	560,29 €
Chapitre 23	133 050,00 €	33 262,50 €	33 262,50 €
Total	153 291,16 €	38 322,79 €	38 322,79 €

N° 95-2010 : Budget Principal : décision modificative n°2

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Par délibération 43-2010 du 26 mai 2010, le Conseil Municipal a admis en non valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 9 717,49 € sur le compte 654, somme qui avait été prévue au budget sur le compte 673.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND** la décision modificative n° 1 sur le budget principal 2010 selon le détail proposé ci-dessous :

	à augmenter	à diminuer
654	10 000,00	
673		10 000,00

21h10 : arrivée de Mme Catherine GENET

N° 96-2010 : Régime indemnitaire : fixation de la valeur du point 2011-Détermination de l'enveloppe 2011

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Chaque année, le conseil municipal est amené à déterminer la valeur du point du régime indemnitaire attribué au personnel communal de catégorie C pour l'année N+1 (part variable).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** la valeur du point 2011 à 45.78 €.

- **FIXE** l'enveloppe du régime indemnitaire pour l'exercice 2011 à 169 000 €, selon la décomposition suivante :

	Rappel Enveloppe 2010	Réalisé 2010	Proposition 2011	Modalités de calcul
Primes liées au grade	113 500	113 140,56	125 000	Prime fixe + prime variable
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires	30 000	21 649,73	23 000	
Indemnités régisseurs	700	920	1 000	6 régisseurs (ajout bibliothèque + Police Municipale)
Astreintes (10 majorées en 2010)	9 500	9870,38	10 000	1 astreinte toute l'année + 2ème hivernale
Frais de déplacement	2 500	2742	2 000	En fonction des demandes de stages
NBI	5 000	6 119,79	6 000	6 agents bénéficient actuellement de la NBI liée aux fonctions exercées (le réalisé 2010 tient compte d'un rappel 2009)
Prime d'installation	6 000	3 991,30	2 000	1 titularisation 2010 reportée en 2011
TOTAL	167 200	158 434,63	169 000	

N° 97-2010 : Adoption du Plan Communal de Sauvegarde :

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le plan communal de sauvegarde a pour ambition de constituer un outil opérationnel propre à gérer un phénomène grave qui peut mettre en cause la sécurité des biens et des personnes dans le territoire de la commune. Il sera consultable en mairie et sur le site Internet de la Ville dès son approbation par le Préfet.

Mme Maigret expose rapidement son contenu, en précisant que pour la commune de Marines trois risques ont été recensés : inondations, mouvement de terrain et accidents technologiques.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Plan Communal de Sauvegarde

N° 98-2010 : Transfert du fonds documentaire de la bibliothèque de Marines de l'OMSL vers la Commune :

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

La gestion de la bibliothèque a été transférée par délibération n°90-2009 de l'OMSL à la commune de Marines, cette dernière en assumant la majeure partie des frais de fonctionnement.

Le fonds documentaire toujours propriété de l'OMSL doit être également transféré dans l'actif de la Commune.

Mme Maigret précise que ce fonds comprend environ 800 ouvrages divers (magazines, livres)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la liste et de la valeur des ouvrages transférés

- **ACCEPTÉ** le transfert de propriété du fonds documentaire tel que décrit ci-dessus

- **PRÉCISE** que ce transfert ne constitue pas une vente et ne donnera pas lieu à compensation financière auprès de l'OMSL

N° 99-2010 : Autorisation au Maire de signer une convention avec le Préfet fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Par délibération n° 30-2010 du 26 mars 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec le CIG pour la constitution d'un groupement de commande

Cette démarche collective visait à permettre aux collectivités de la Grande Couronne et de la Région Centre d'accéder à une plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics, de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Il est rappelé qu'à moyen terme, la commune devra transmettre ses actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée, ainsi qu'au comptable public.

L'ensemble des prestations proposées par le CIG dans le cadre de ce groupement de commande était :

- l'accès à la plateforme dématérialisée pour la mise en ligne des documents de consultation des marchés publics (lot 1).
- la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité (lot 2)
- la transmission dématérialisée des documents comptables (lot 3)

La procédure d'attribution des marchés est arrivée à son terme pour les lots 1 et 2. Le lot 3 est déclaré infructueux.

Les lots 1 et 2 ont été attribués à la même société : OMNIKLES sise à Paris

Une présentation de ces prestations a été proposée sur le site du Conseil Général du Val d'Oise en présence du CIG, de la société OMNIKLES et des services de la préfecture (pour la seule partie télétransmission des actes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Préfet la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

N° 100-2010 : Modification des horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière :

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Les horaires des policiers municipaux ont été modifiés afin d'étendre la plage horaire du service.

Cela engendre des modifications d'organisation des services. A compter du 1^{er} janvier, ils prendront notamment en charge l'ouverture de l'aire de jeux et du cimetière à la place de l'astreinte.

A cette occasion, les horaires d'ouverture et de fermeture ont été revus afin d'optimiser leurs déplacements. Les nouveaux horaires sont les suivants :

Aire de jeux : 2 novembre au 31 mars → 9H00 à 17H00
1^{er} avril au 1^{er} novembre → 8H00 à 20H30

Cimetière : 2 novembre au 31 mars → 9H00 à 17H00
1^{er} avril au 1^{er} novembre → 8H00 à 20H30

Pour le cimetière, il convient de modifier le règlement intérieur adopté le 22 avril 2005.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** les modifications du règlement intérieur du cimetière telles que décrites ci-dessus.

- **AUTORISE** le maire à modifier le règlement intérieur du cimetière par avenant et de rendre compte des modifications au Conseil Municipal suivant les éventuels changements.

N° 101-2010 : Avis sur le projet de réseau de transport du Grand Paris :

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, un débat public a été organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris. Ce débat a été ouvert du 9 septembre au 31 janvier 2011.

Afin de faire entendre la voix de notre collectivité, la préfecture nous rappelle la nécessité de délibérer avant le 2 janvier 2011. En effet, à défaut d'avoir délibéré, l'avis de notre collectivité sera réputée favorable au projet.

La Commission Permanente du Conseil Général a délibéré, à l'unanimité, le 6 décembre 2010 pour donner son avis sur le projet.

Mme Maigret lit aux membres du Conseil Municipal la teneur de cette délibération.

Il est précisé que cet avis sera transmis avant le 2 janvier sur la plate-forme dédiée aux avis et mis en ligne sur le site du débat public : <http://debatpublic-reseau-grandparis.org>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **SOUTIENT** la position du Conseil Général telle que décrite dans la délibération CP 2-01 du 6 décembre 2010.

Compte rendu des décisions du Maire

Sans Objet

Informations au Conseil Municipal

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux 2011 :

- Vendredi 11 février
- Vendredi 11 mars
- Vendredi 1^{er} avril ou Vendredi 29 avril (suivant vote du budget en fonction des éléments de recettes)
- Vendredi 20 mai
- Vendredi 24 juin
- Vendredi 9 septembre
- Vendredi 21 octobre
- Vendredi 25 novembre
- Vendredi 16 décembre

Dates données à titre indicatif et sous réserve de modifications dans le cadre de manifestations extérieures pouvant perturber le bon déroulement des séances.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à **21h50**.



Fait à Marines,
Le **22 DEC. 2010**
Le Maire

Jacqueline MAIGRET